



Liste des tarifs

Tous les tarifs sont annoncés en euros (EUR).

Sauf mention explicite, tous les tarifs sont TVA incluse (21 %).

L'agence peut vous fournir des informations complémentaires ou personnalisées.

Cette liste des tarifs a été établie à la date mentionnée ci-dessous.

La liste des tarifs la plus récente qui est actuellement en vigueur est disponible dans votre agence Argenta.

Cette version remplace toutes les précédentes.

Valable à partir du: 1/04/2019

Document n°: DW 19025

Argenta Assurances SA

Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Tél.: 03/285 51 11

RPM Anvers, section Anvers □ TVA BE 0404 456 148

Code. adm. 0858

Argenta Banque d'Epargne SA

Belgiëlei 49-53, 2018 Anvers

Tél.: 03/285 51 11

RPM Anvers, section Anvers □ TVA BE 0404 453 574

FSMA 27316

TABLE DES MATIÈRES
PRODUITS ÉMIS PAR ARGENTA BANQUE D'ÉPARGNE SA

1. Comptes à vue		
	1.A. Compte Giro+	3/22
2. Cartes de crédit et de débit et chèques		4/22
3. Comptes d'épargne		
	3.A. <i>Comptes d'épargne réglementés</i>	5/22
	3.A.1. Compte e-épargne	6/22
	3.A.2. Compte d'accroissement	7/22
	3.A.3. Compte Maxi	8/22
	3.B. <i>Comptes d'épargne non réglementés</i>	9/22
	3.B.1. Compte Plus	9/22
4. Placements à terme		
	4.A. Dépôt à terme	10/22
	4.B. Dépôt à terme - Prêt-citoyen thématique	11/22
	4.C. Dépôts à terme Step-up	12/22
5. Compte titres/Compte dépôt titres		13/22
6. Bons de caisse Argenta		13/22
7. Organismes de placement collectif		14/22
8. Ordres de bourse		15/22
9. Obligations		15/22
10. Transactions sur le Marché Euronext Expert (ventes publiques)		15/22
11. Opérations de change		15/22
12. Virements internationaux		16/22
13. Crédit à la consommation		18/22
14. Ouverture de crédit avec garantie hypothécaire (crédits hypothécaires)		19/22
15. Location de coffres		19/22
16. Frais d'administration et taxes		19/22
17. Transactions à distance		20/22
18. Correspondance		20/22
PRODUITS ÉMIS PAR ARGENTA ASSURANCES SA		21/22
19. Argenta Life Plan		21/22
20. Argenta Flexx		21/22
21. Capital Plus		22/22

PRODUITS ÉMIS PAR ARGENTA BANQUE D'ÉPARGNE SA
1. COMPTES À VUE
1. A Compte Giro+ (AVEC P.M.)

	EUR
Frais de gestion	
Ouverture du compte	gratuit
Clôture du compte	gratuit
Contribution annuelle	gratuit
Gestion des paiements intérieurs	
Frais	
Services bancaires de base conformément au Code de droit économique (services de base & transactions supplémentaires)	néant
Opérations de paiement européennes (1)	
Frais	
Services bancaires de base conformément au Code de droit économique (services de base & transactions supplémentaires)	néant
Taux d'intérêt créditeur	
Taux d'intérêt de 0 à 2.500 euro	0,00%
Taux d'intérêt à partir de 2.500 euro	0,00%
<p>Les intérêts sont versés trimestriellement avec valeurs 01/04, 01/07, 01/10 et 01/01. Si les intérêts acquis pendant l'année calendrier en cours sont compris entre 0 et 2,50 EUR, les intérêts ne seront pas versés dans le trimestre en cours, mais seront ajoutés à ceux du trimestre suivant. Courant le dernier trimestre, tous les intérêts acquis non-versés de l'année calendrier, sont versés avec valeur 01/01 (ceci également lorsque les intérêts acquis sont compris entre 0 et 2,50 EUR)</p>	
Impôts	
Précompte mobilier	30,00%
Droit d'écriture	0,15
Intérêts débiteurs	
Intérêts sur les soldes débiteurs (y compris les dépassements non autorisés)	
Pas de facilité de caisse*	9,15%
Mise en compte trimestrielle des intérêts	
Date valeur	
Opérations de crédit (entre autres un versement)	jour de l'opération
Opération de débit (entre autres un retrait d'argent)	jour de l'opération
Cartes	
Contribution annuelle carte de débit (Bancontact / Maestro)	
Fonction internationale	Fonction internationale incluse sans frais supplémentaires
Contribution annuelle carte de crédit (MasterCard)	
Contribution annuelle carte de crédit Golden (MasterCard Gold)*	* Information détaillé au sujet des cartes de débit et de crédit: voir 2.1
	40,00
Assurances complémentaires	
Pas possible	

(1) Un virement européen est un virement en euros, reprenant le numéro IBAN du payeur et du bénéficiaire et pour un virement européen transfrontalier, le code BIC du payeur et du bénéficiaire. Le compte bénéficiaire du virement européen peut être un compte belge (dans ce cas, on parle d'un virement européen national) ou un compte étranger, situé au sein de la zone Sepa (dans ce cas on parle d'un virement européen transfrontalier). Sous zone-SEPA, nous entendons les 28 états membres de l'Union européenne, ainsi que l'Islande, le Liechtenstein, la Norvège, Saint-Marin, Monaco et la Suisse.

2. CARTES DE CRÉDIT ET DE DÉBIT ET CHÈQUES

2.1 FRAIS D'UTILISATION DE LA CARTE

Contribution annuelle carte de débit (Bancontact / Maestro)
Contribution annuelle carte de crédit (MasterCard)
Contribution annuelle carte de crédit Golden (MasterCard Gold)

EUR	
	gratuit
	gratuit
	40,00

La carte de débit est d'une part une carte de paiement et d'autre part une carte de retrait d'argent. Deux fonctions sont attribuées à une carte de débit. La fonction **Bancontact** ne peut être utilisée qu'en Belgique. Cette fonction de la carte de débit a d'une part une fonction de paiement - il est possible d'effectuer des paiements à un terminal d'un point de vente (terminal POS) - d'autre part il est possible d'effectuer un retrait d'argent via un guichet bancaire automatique (ATM) ou, sur présentation de la carte, à l'agence où le compte est géré. La fonction **carte Maestro** a d'une part une fonction de paiement et d'autre part une fonction de retrait d'argent et peut également être utilisée à l'étranger. Cette fonction de la carte de débit combine la possibilité de retrait d'argent avec la fonction de paiement.

La **MasterCard** est une carte de crédit permettant à son détenteur d'obtenir un délai de paiement pour le paiement d'un achat ou pour les espèces retirées.

2.2 FRAIS

En Belgique
Carte de débit (Bancontact / Maestro)
Carte de crédit (MasterCard)

EUR	
ATM & POS	gratuit
ATM	5,00
POS	gratuit

À l'étranger
Carte de débit (Bancontact / Maestro)
Carte de crédit (MasterCard)

ATM au sein de la zone euro (ou CASH-ADVANCE dans une banque)**	gratuit*
ATM en dehors de la zone euro	1,50% taux de change
POS au sein de la zone euro	gratuit*
POS en dehors de la zone euro	1,50% taux de change
ATM au sein de la zone euro (ou CASH-ADVANCE dans une banque)**	5,00
ATM en dehors de la zone euro	5,00 + 1,50% taux de change
POS au sein de la zone euro	gratuit*
POS au sein de la zone euro	1,50% taux de change

*Argenta ne facturera pas de frais. Les frais facturés localement sont cependant répercutés sur le client.

** Pour des transactions ATM et POS dans des pays non-SEPA et des pays SEPA ayant une autre devise que l'EURO.

2.3 TAUX DE CHANGE APPLIQUES (en dehors de l'Union monétaire)

Les taux de change peuvent varier et différer entre le moment de la transaction et le moment où le compte du propriétaire de la carte est débité. Les taux de change appliqués sont les taux tels que repris sur le site Web de MasterCard.

2.4 RETRAIT MAXIMAL

Carte de débit (Bancontact / Maestro)
ATM par jour
ATM par 7 jours
POS par 7 jours
ATM + POS ensemble par 7 jours

EUR	
	650,00
	1.250,00
	2.500,00
	2.500,00

Carte de crédit
ATM par 4 jours
POS par mois
ATM + POS ensemble par mois

	620,00
	1.250,00
	1.250,00

Carte de crédit Golden
ATM par 4 jours
POS par mois
ATM + POS ensemble par mois

	620,00
	5.000,00
	5.000,00

Ces montants sont d'application tant au niveau national qu'à l'étranger. Le client a la possibilité de choisir une limite de dépense, moyennant le respect des limites des montants maximaux définies par Argenta. Le client a aussi la possibilité de modifier la limite initialement déterminée pour la carte de débit (Bancontact, Maestro) ou la carte de crédit (MasterCard). Une telle modification peut avoir lieu deux fois par an moyennant signature d'une demande à l'agence.

2.5 INTÉRÊTS DÉBITEURS

Voir Compte Giro+

2.6 PERTE OU VOL DE LA CARTE

Carte de débit (Bancontact / Maestro) et Carte de crédit (MasterCard)

- Avertir ARGENTA
- Immédiatement avertir Card Stop au numéro: 070 344 344
- déclaration à la police locale dans les 24 heures

2.7 RESPONSABILITÉ

Carte de débit & carte de crédit

Si toutes les dispositions du Règlement général des Opérations ont été respectées; la responsabilité se limite à la franchise. La franchise n'est pas d'application pour la carte de crédit Golden (Mastercard Gold)

Si les dispositions du Règlement général des Opérations n'ont pas été respectées, la totalité des dommages est à la charge du client.

EUR

50,00

MasterCard / Bancontact / Maestro

Jusqu'au moment de la notification, la responsabilité du titulaire est limitée à 150,00 euros, excepté en cas de négligence grave ou d'acte de malveillance de la part du titulaire. Après la notification, le titulaire de la carte n'est plus responsable des conséquences liées à la perte ou le vol, excepté en cas de négligence grave ou d'acte de malveillance de sa part.

2.8 AUTRES IRREGULARITES

Le titulaire a aussi l'obligation d'informer ARGENTA sans délai de l'enregistrement sur son relevé ou sur ses extraits de compte de toute transaction n'ayant fait l'objet d'aucune autorisation et de toute faute ou irrégularité constatée sur les relevés ou extraits de compte.

2.9 CHÈQUES

Demande de carnet de chèques (livraison par courrier recommandé)
Encaissement de chèque national
Encaissement de chèque international en euros (1): frais d'encaissement du chèque*
Encaissement de chèques Argenta émis à l'étranger: dépend des frais portés en compte par la banque étrangère
Chèque étranger impayé en euros (2)

EUR

10,00

gratuit

5,00

gratuit

variable

Les chèques des pays suivants peuvent être encaissés.

- Allemagne
- Autriche
- Belgique
- Danemark
- Espagne
- Finlande
- France
- Grèce
- Irlande
- Islande
- Italie
- Liechtenstein
- Luxembourg
- Monaco
- Norvège
- Pays-Bas
- Portugal
- Royaume-Uni
- Suède
- Suisse

*Crédit au compte du client : au maximum 8 semaines après la réception du chèque au siège principal. Date valeur client = la date valeur à laquelle Argenta reçoit l'argent de la banque étrangère.

Il est impossible d'encaisser et des chèques en devise étrangère et des chèques de voyages. Les chèques sans date et lieu d'émission ne peuvent pas être traités.

(1) Les dispositions légales ou réglementaires de certains pays accordent aux personnes concernées et aux détenteurs successifs de documents financiers le droit de revendiquer – dans certaines circonstances, par exemple si après le paiement il s'avère qu'une ou plusieurs données mentionnées sur le document sont falsifiées – pendant plusieurs années le remboursement du paiement qu'ils ont effectué. Par conséquent, le client s'engage à restituer à Argenta Banque d'Épargne SA, à sa première demande, le rendement du paiement de chaque document dont le remboursement est demandé à Argenta Banque d'Épargne SA en vertu d'une telle disposition, quel que soit le délai qui s'est écoulé depuis le paiement. Le client autorise Argenta Banque d'Épargne SA à débiter son compte pour le montant à restituer.

(2) Des chèques étrangers peuvent être refusés pour différentes raisons: couverture insuffisante, opposition, délai de paiement dépassé, fraude, ... Le délai de refus diffère dans chaque pays. Pour des chèques en euros, le compte du client peut à nouveau être débité après avoir été initialement crédité au cas où à la banque étrangère devait tout de même refuser le chèque. Pour tous ces chèques, la règle suivante s'applique: dans certaines circonstances, par exemple en cas de fraude ou de falsification du chèque, l'argent peut être retiré du compte du client sans restriction dans le temps.

Frais: tous frais portés en compte par les autres banques sont répercutés, en plus des 35 euros de frais fixes.

3. COMPTES D'ÉPARGNE - A. COMPTES D'ÉPARGNE RÉGLEMENTÉS (1)

3.A.1. COMPTE E-ÉPARGNE

3.A.1.1 FRAIS DE GESTION

	EUR
Ouverture du compte	gratuit
Clôture du compte	gratuit
Indemnité annuelle	néant

3.A.1.2 TAUX D'INTÉRÊT CRÉDITEUR

	%
Taux de base	0,01%
Prime de fidélité	0,10%

Le taux de base est calculé sur le solde, tenant compte du nombre de jours calendriers de placement du capital. Le tarif du taux de base n'est pas garanti, en cas de modification le nouveau taux d'intérêt est immédiatement d'application. Les intérêts sont versés annuellement avec date valeur 01/01.

La prime de fidélité est une compensation qui est calculée sur une base annuelle et qui est attribuée pour les montants qui sont maintenus sur le même compte pendant 12 mois successifs.

Le tarif de la prime de fidélité est garanti, ce qui signifie que la prime de fidélité qui est attribuée à un moment précis sera appliquée pour de nouveaux versements et pour des avoirs d'épargne pour lesquels une nouvelle période de fidélité prend cours. La prime de fidélité applicable au moment du versement ou au début d'une nouvelle période de fidélité reste d'application pour toute la période de fidélité.

Les retraits d'argent ont une influence sur la prime de fidélité ('Lifo' - Last In First Out). Le paiement des intérêts a lieu trimestriellement avec date valeurs 01/01, 01/04, 01/07 en 01/10. Les retraits d'argent ont une influence sur les montants pour lesquels la garantie de la prime est la moins éloignée dans le temps.

3.A.1.3 IMPÔTS

	%
Exonération de précompte mobilier à concurrence d'un montant de 960 EUR par an en intérêts	néant
Au-delà du montant exonéré de 960 EUR	15,00%

3.A.1.4 DATE VALEUR

Taux de base	
Opérations de crédit (entre autres un versement)	jour de l'opération
Opérations de débit (entre autres un retrait d'argent)	jour de l'opération
Prime de fidélité:	
Opérations de crédit (entre autres un versement)	jour de l'opération
Opérations de débit (entre autres un retrait d'argent)	voir la définition de prime de fidélité

3.A.1.5 ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Pas possible.

(1) Les comptes d'épargne proposés sont des comptes d'épargne nominatifs réglementés qui répondent aux exigences de l'article 2 de l'Arrêté Royal du 27 août 1993 d'exécution du Code des impôts sur le revenu 1992 et de ses modifications ultérieures, de telle sorte que ces dépôts d'épargne entrent en ligne de compte pour l'application de l'article 21, 5° du Code des impôts sur le revenu 1992 (une première tranche par an des revenus provenant de dépôts d'épargne est exonérée du précompte mobilier).

3.A.2 COMPTE D'ACCROISSEMENT

3.A.2.1 FRAIS DE GESTION

Ouverture du compte
Clôture du compte
Indemnité annuelle

EUR
gratuit
gratuit
néant

3.A.2.2 TAUX D'INTÉRÊT CRÉDITEUR

Taux de base
Prime de fidélité

%
0,01%
0,10%

Le taux de base est calculé sur le solde tenant compte du nombre de jours calendriers de placement du capital. Le tarif du taux de base n'est pas garanti, en cas de modification le nouveau taux d'intérêt est immédiatement d'application. Les intérêts sont versés annuellement avec date valeur 01/01.

La prime de fidélité est une compensation qui est calculée sur une base annuelle et qui est attribuée pour les montants qui sont maintenus sur le même compte pendant 12 mois successifs.

Le tarif de la prime de fidélité est garanti, ce qui signifie que la prime de fidélité qui est attribuée à un moment précis sera appliquée pour de nouveaux versements et pour des avoirs d'épargne pour lesquels une nouvelle période de fidélité prend cours. La prime de fidélité applicable au moment du versement ou au début d'une nouvelle période de fidélité reste d'application pour toute la période de fidélité.

Les retraits d'argent ont une influence sur la prime de fidélité ('Lifo' - Last In First Out). Le paiement des intérêts a lieu trimestriellement avec date valeurs 01/01, 01/04, 01/07 en 01/10.

Les retraits d'argent ont une influence sur les montants pour lesquels la garantie de la prime est la moins éloignée dans le temps.

3.A.2.3 IMPÔTS

Exonération de précompte mobilier à concurrence d'un montant de 960 EUR par an en intérêts
Au-delà du montant exonéré de 960 EUR

%
néant
15,00%

3.A.2.4 DATE VALEUR

Taux de base
Opérations de crédit (entre autres un versement)
Opérations de débit (entre autres un retrait d'argent)
Prime de fidélité
Opérations de crédit (entre autres un versement)
Opérations de débit (entre autres un retrait d'argent)

jour de l'opération
jour de l'opération
jour de l'opération
voir la définition de prime de fidélité

3.A.2.5 ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Pas possible.

3.A.3 COMPTE MAXI

3.A.3.1 FRAIS DE GESTION

Ouverture du compte
Clôture du compte
Indemnité annuelle

EUR
gratuit
gratuit
néant

3.A.3.2 INTÉRÊTS CRÉDITEURS

Taux de base
Prime de fidélité

%
0,01%
0,10%

Le taux de base est calculé sur le solde tenant compte du nombre de jours calendriers de placement du capital. Le tarif du taux de base n'est pas garanti, en cas de modification le nouveau taux d'intérêt est immédiatement d'application. Les intérêts sont versés annuellement avec date valeur 01/01.

La prime de fidélité est une compensation qui est calculée sur une base annuelle et qui est attribuée pour les montants qui sont maintenus sur le même compte pendant 12 mois successifs. Le tarif de la prime de fidélité est garanti, ce qui signifie que la prime de fidélité qui est attribuée à un moment précis sera appliquée pour de nouveaux versements et pour des avoirs d'épargne pour lesquels une nouvelle période de fidélité prend cours. La prime de fidélité applicable au moment du versement ou au début d'une nouvelle période de fidélité reste d'application pour toute la période de fidélité.

Les retraits d'argent ont une influence sur la prime de fidélité ('Lifo' - Last In First Out). Le paiement des intérêts a lieu trimestriellement avec date valeurs 01/01, 01/04, 01/07 en 01/10. Les retraits d'argent ont une influence sur les montants pour lesquels la garantie de la prime est la moins éloignée dans le temps.

3.A.3.3 IMPÔTS

Exonération de précompte mobilier à concurrence d'un montant de 960 EUR par an en intérêts
Au-delà du montant exonéré de 960 EUR

%
néant
15,00%

3.A.3.4 DATE VALEUR

Taux de base
Opérations de crédit (entre autres un versement)
Opérations de débit (entre autres un retrait d'argent)
Prime de fidélité
Opérations de crédit (entre autres un versement)
Opérations de débit (entre autres un retrait d'argent)

jour de l'opération
jour de l'opération
jour de l'opération
voir la définition de prime de fidélité

3.A.3.5 ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Pas possible.

3.A.3.6 FRAIS DE DOSSIER GARANTIE LOCATIVE/BANCAIRE

Dossier de garantie locative pour personnes privées
Dossier de garantie bancaire

Conformément à la loi relative aux baux à loyer, Article 10, §1, dernier alinéa, livre III, titre VIII, chapitre II, section 2 du Code civil – trois mois de loyer

EUR
gratuit
250,00

3. COMPTES D'ÉPARGNE - B. COMPTES D'ÉPARGNE NON RÉGLEMENTÉS (1)

3.B.1 COMPTE PLUS

3.B.1.1 FRAIS DE GESTION

	EUR
Ouverture du compte	gratuit
Clôture du compte	gratuit
Indemnité annuelle	néant

3.B.1.2 TAUX D'INTÉRÊT CRÉDITEUR

	%
Taux de base	0,01%
Prime de fidélité	0,04%

Le taux de base est calculé sur le solde tenant compte du nombre de jours calendriers de placement du capital. Le tarif du taux de base n'est pas garanti, en cas de modification le nouveau taux d'intérêt est immédiatement d'application. Les intérêts seront versés annuellement avec date valeur 01/01.

La prime de fidélité est une compensation qui est calculée sur une base annuelle et qui est attribuée pour les montants qui sont maintenus sur le même compte pendant 12 mois successifs. Le tarif de la prime de fidélité est garanti, ce qui signifie que la prime de fidélité qui est attribuée à un moment précis sera appliquée pour de nouveaux versements et pour des avoirs d'épargne pour lesquels une nouvelle période de fidélité prend cours. La prime de fidélité applicable au moment du versement ou au début d'une nouvelle période de fidélité reste d'application sur toute la période de fidélité.

Les retraits d'argent ont une influence sur la prime de fidélité ('Lifo' - Last In First Out). Le paiement des intérêts a lieu trimestriellement avec date valeurs 01/01, 01/04, 01/07 en 01/10. Les retraits d'argent ont une influence sur les montants pour lesquels la garantie de la prime est la moins éloignée dans le temps.

3.B.1.3 IMPÔTS

	%
Précompte mobilier	30,00%

3.B.1.4 DATE VALEUR

Taux de base	
Opérations de crédit (entre autres un versement)	jour de l'opération
Opérations de débit (entre autres un retrait d'argent)	jour de l'opération
Prime de fidélité	
Opérations de crédit (entre autres un versement)	jour de l'opération
Opérations de débit (entre autres un retrait d'argent)	voir la définition de prime de fidélité

3.B.1.5 ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Pas possible.

(1) Les revenus d'un compte d'épargne non réglementé ne sont pas exonérés du précompte mobilier.

4. PLACEMENTS À TERME

4.A DÉPOTS À TERME (avec P.M.)

Placements possibles à partir de 250 EUR

4.A.1 FRAIS DE GESTION

	EUR
Ouverture du dépôt à terme	gratuit
Clôture du dépôt à terme	néant
Indemnité annuelle	aucun

4.A.2 TAUX D'INTÉRÊT CRÉDITEUR

1 mois	0,01%
2 mois	0,01%
3 mois	0,01%
4 mois	0,01%
5 mois	0,01%
6 mois	0,01%
7 mois	0,01%
8 mois	0,01%
9 mois	0,01%
10 mois	0,01%
11 mois	0,01%
12 mois	0,05%
15 mois	0,05%
2 ans	0,10%
3 ans	0,20%
4 ans	0,25%
5 ans	0,50%
6 ans	0,60%
7 ans	0,70%
8 ans	0,80%

4.A.3 IMPÔTS

	%
Précompte mobilier	30,00%

4.A.4 DATE VALEUR

Versement	jour du versement
Remboursement	date de l'échéance (1)

(1) Si la date d'échéance tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, le remboursement du capital aura lieu le premier jour de travail bancaire suivant.

4.A.5 ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Pas possible.

4.A.6 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

	%
Indemnité de emploi	0,60%
Frais de traitement forfaitaires	0,70%

Modalités de calcul remboursement anticipé dépôt à terme: voir le Règlement Général des Opérations.

4.B DÉPÔT À TERME - PRÊT-CITOYEN THÉMATIQUE

Argenta n'offre pour l'instant aucun prêt-citoyen.

4.B.1 FRAIS DE GESTION

	EUR
Ouverture du dépôt à terme	gratuit
Clôture du dépôt à terme	gratuit
Indemnité annuelle	néant

4.B.2 TAUX D'INTÉRÊT CRÉDITEUR

Pas de nouvelles souscriptions possibles.

4.B.3 IMPÔTS

	%
Précompte mobilier	30,00%

4.B.4 DATE VALEUR

Versement	jour du versement
Remboursement	date de l'échéance (1)

(1) Si la date d'échéance tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, le remboursement du capital aura lieu le premier jour de travail bancaire suivant.

4.B.5 ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Pas possible.

4.B.6 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

	%
Indemnité de emploi	0,60%
Frais de traitement forfaitaires	0,70%

Modalités de calcul remboursement anticipé dépôt à terme - prêt-citoyen: voir le Règlement Général des Opérations.

Les dépôts à terme ouverts dans le cadre du prêt-citoyen thématique ne peuvent pas être rachetés de manière anticipée au cours des cinq premières années suivant la souscription.

Chez Argenta, seuls les investisseurs particuliers tels que définis à l'article 2, 4° de la loi du 26 décembre 2013 portant diverses dispositions concernant les prêts citoyen thématiques peuvent souscrire aux dépôts à terme ouverts dans le cadre des prêts-citoyen thématiques.

Ces dépôts à terme sont ouverts en application de la loi du 26 décembre 2013 portant diverses dispositions concernant les prêts-citoyen thématiques.

4.C DÉPÔT À TERME STEP-UP

Placements possibles à partir de 250 EUR.

4.C.1 FRAIS DE GESTION

	EUR
Ouverture du dépôt à terme	gratuit
Clôture du dépôt à terme	gratuit
Indemnité annuelle	néant

4.C.2 TAUX D'INTÉRÊT CRÉDITEUR

	%
5 ans	
1ère année	0,10%
2e année	0,30%
3e année	0,50%
4e année	0,70%
5e année	1,10%
<i>actuariel</i>	<i>0,54%</i>
6 ans	
1ère année	0,10%
2e année	0,30%
3e année	0,50%
4e année	0,70%
5e année	1,10%
6e année	1,20%
<i>actuariel</i>	<i>0,65%</i>
8 ans	
1ère année	0,10%
2e année	0,30%
3e année	0,50%
4e année	0,70%
5e année	1,10%
6e année	1,20%
7e année	1,30%
8e année	1,80%
<i>actuariel</i>	<i>0,86%</i>

Les intérêts sont toujours versés annuellement.
Le renouvellement à la date d'échéance n'est pas possible.

4.C.3 IMPÔTS

	%
Précompte mobilier	30,00%

4.C.4 DATE VALEUR

	jour du versement
Versement	jour du versement
Remboursement	date de l'échéance (1)

(1) Si la date d'échéance tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié, le remboursement du capital aura lieu le premier jour de travail bancaire suivant.

4.C.5 ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Pas possible.

4.C.6 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

	%
Indemnité de emploi	0,60%
Frais de traitement forfaitaires	0,70%

Modalités de calcul remboursement anticipé : voir le Règlement Général des Opérations.

5. COMPTE TITRES/COMPTE DEPOT TITRES

Le client peut détenir des titres sur un compte titres et/ou un compte dépôt titres. Pour le compte titres, il s'agit des titres suivants (énumération non-limitative): bons de caisse Argenta, bons de caisse/bons d'épargne non-Argenta, certificats (subordonnés), actions, obligations, parts/actions d'institutions de placement, OLO's. Pour le compte dépôt titres, il s'agit des titres suivants (énumération non-limitative): bons de caisse Argenta, certificats (subordonnés).

		EUR
Compte-titres		
Ouverture		gratuit
Clôture		gratuit
Frais de gestion annuels		gratuit
Taxe sur le compte-titres		0,15 % (4)
Frais de garde		gratuit
Transferts de titres		
Transfert entrant		gratuit
Transfert sortant		50 EUR/transfert et par code ISIN (1) (2)
Actions Corporate (3)		
Correspondance		gratuit
		gratuit
Rédaction attestations de participation aux assemblées générales (3)	(Uniquement possible pour des actions cotées sur Euronext Bruxelles)	10 EUR par attestation par code ISIN (1)
Aperçu des transactions effectuées dans le passé		10 EUR par aperçu par code ISIN par année commencée (1)
Déterminations partielles de la valeur du portefeuille placé		10 EUR par attestation par code ISIN (1)
Attestations/copies (autres que mentionnées ci-dessus)		
Demande d'enregistrement de double imposition à taux réduit pour dividendes français		10 EUR par attestation / copie par code ISIN (1)
		75 EUR TVA incluse
Demande de recouvrement de double imposition pour dividendes étrangers (3)	(Possible uniquement si le dividende brut s'élève à au moins 1.400 EUR)	125 EUR par demande et par code ISIN (1)

(1) + 21 % TVA

(2) Frais non applicables aux transferts entre comptes d'Argenta (3) Pas d'application pour un compte dépôt titres

(4) La taxe est due si la valeur moyenne des titres imposables sur le(s) compte(s)-titres s'élève au moins à 500.000 euros par personne pour la période de référence.

6. BONS DE CAISSE ARGENTA

Argenta Banque d'Epargne n'offre actuellement pas de nouveaux bons de caisse.

6.1 TAUX D'INTERET CREDITEUR

Pas de nouvelles souscriptions possible.

6.2 IMPOTS

	%
Précompte mobilier	30,00%

6.3 DATE VALEUR

Versement	le jour du versement
Remboursement	à l'échéance du bon de caisse

6.4 ASSURANCES COMPLÉMENTAIRES

Pas possible.

6.5 DÉPÔTS EN CONSIGNATION

	EUR
Frais	néant

6.6 REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

	%
Indemnité de rempli	0,60%
Frais de traitement forfaitaires	0,70%

Modalités de calcul remboursement anticipé bon de caisse: voir le Règlement Général des Opérations.

7. ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (1)

7.1 FONDS D'ÉPARGNE-PENSION ARGENTA (EN ABRÉGÉ ARPE)

	EUR
Frais de souscription	néant
Frais de rachat	néant
Taxe sur les transactions boursières	néant

7.2 FONDS D'ÉPARGNE-PENSION ARGENTA DEFENSIVE (EN ABRÉGÉ ARPE DEFENSIVE)

	EUR
Frais de souscription	néant
Frais de rachat	néant
Taxe sur les transactions boursières	néant

ARPE et ARPE Defensive sont des fonds d'investissement agréés pouvant organiser l'épargne-pension avec avantage fiscal. Il y a des conditions spécifiques en ce qui concerne entre autres l'âge et le montant pouvant être versé annuellement. Les détails sont décrits dans le prospectus et les rapports de gestion.

Le montant minimum par versement est de 50 EUR. Seul le dernier versement peut être inférieur en vue d'atteindre le montant fiscal annuel maximum

7.3 ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF (2) (3)

Frais de souscription	Max. 2,00 %
Exception: Argenta Portfolio	1,00%
Frais de rachat	néant
Taxe sur les transactions boursières	
actions de capitalisation sociétés d'investissement - souscription	néant
actions de capitalisation sociétés d'investissement - rachat	1,32 % (max. 4.000 EUR)
actions ou parts de distribution - souscription	néant
actions ou parts de distribution - rachat	néant
parts de capitalisation fonds - souscription	néant
parts de capitalisation fonds - rachat	néant

(1) Tous les prix sont applicables par transaction;

Clôture de la réception d'ordres: Argenta Fund/Argenta Portfolio chaque mardi à 14h00; Carmignac/Robeco/Degroof-Petercam chaque jour; ARPE / ARPE DEF chaque jour .

(2) Les actions/parts d'organismes de placement collectif ne sont pas vendues à des citoyens américains dans la mesure où le prospectus interdit une telle vente.

(3) Le montant minimum pour les ordres d'achat des produits proposés par Argenta est de 2.500 EUR;

8. ORDRES DE BOURSE (1) (3) (4) (5)

Ordres d'achat et de vente	%
Groupe 1: Euronext (Paris - Bruxelles - Amsterdam - Lisbonne)	0,25 % (min. 9,95 EUR)
Groupe 2: NYSE, Nasdaq, Amex, Chicago, Xetra, Londres, Luxembourg, Madrid, Milan, Vienne	0,60 % (min. 25 EUR) (7)
Groupe 3: Canada, Allemagne (exl. Xetra), Suisse, Japon, Suède, Finlande, Danemark, Norvège, Irlande, XETRA Frankfurt Floor	0,60 % (min. 40 EUR) (7)
Groupe 4: Afrique du Sud (6), Australie, Hong Kong, Grèce, Pologne, Nouvelle-Zélande.	0,70 % (min. 60 EUR) (7)
Taxe sur les transactions boursières (marché secondaire) (2)	
pour les actions (et titres assimilés)	0,35 % (max. 1.600 EUR)
pour les actions de distribution d'organismes de placement cotés en bourse	0,12 % (max. 1.300 EUR)
pour les actions de capitalisation d'organismes de placement cotés en bourse	1,32 % (max. 4.000 EUR)
Certificats belges d'actions étrangères	0,12 % (max. 1.300 EUR)

(1) Tous les prix sont applicables par transaction.

(2) Pour les transactions sur certains marchés étrangers, un impôt étranger / une taxe étrangère supplémentaire sera facturé(e).

(3) En cas d'exécution de l'ordre par le biais de plusieurs ordres partiels répartis sur plusieurs jours: dans une mise en oeuvre partielle, le coût minimum sera toujours facturé et ce coût minimum dépendra du marché sur lequel la transaction a lieu.

(4) La date de valeur de la plupart des transactions sur titres se situe 2 ou 3 jours (ouvrables) après la date d'exécution. Dans des cas exceptionnels et en fonction du marché, cette date d'exécution peut cependant se situer plus tôt ou plus tard. Le compte espèces est débité et/ou crédité le jour (ouvrable) après l'exécution de l'ordre. En raison de la différence entre la date de l'opération de débit et/ou de crédit (si les montants crédités sont ensuite immédiatement prélevés par le client), une situation débitrice peut se présenter temporairement sur le compte espèces.

En cas d'une éventuelle situation débitrice sur le compte espèces, la date de valeur sert de base au calcul des éventuels intérêts débiteurs.

(5) Nouveaux tarifs applicables pour les ordres introduits à partir du 11/04/2017.

(6) Pour le Singapour et l'Afrique du Sud, seuls les ordres de vente sont possibles.

(7) + taxes étrangères éventuelles.

9. OBLIGATIONS (1) (3) (4)

	%
Bons d'État belges	
Achat sur le marché primaire (2)	prix d'émission
Achat sur le marché secondaire	0,25 % (min. 9,95 EUR)
Vente avant échéance	0,25 % (min. 9,95 EUR)
Remboursement à l'échéance (3)	néant
Obligations d'entreprise, Eurobonds, Obligations Structurées, Obligations d'État	
Achat sur le marché primaire (2)	prix d'émission
Vente avant échéance	0,90 % (min. 25 EUR)
Remboursement à l'échéance (3)	néant
Bons de caisse/bons d'épargne non-Argenta	
Vente avant échéance	voir au point 9
Remboursement à l'échéance (3)	néant
Taxe sur les transactions boursières	
Marché secondaire	0,12 % (max. 1.300 EUR)
Marché primaire	néant

(1) Tous les prix sont applicables par transaction.

(2) Le montant minimum pour les ordres d'achat des produits proposés par Argenta est de 2.500 EUR.

(3) Moyennant dépôt sur le compte titres 60 jours ouvrables bancaires avant échéance (où les samedis, dimanches et jours fériés ne sont pas considérés comme jour ouvrable bancaire); si en dépôt plus tard, les frais de la partie adverse peuvent être portés en charge.

(4) La date de valeur de la plupart des transactions sur titres se situe 2 ou 3 jours (ouvrables) après la date d'exécution. Dans des cas exceptionnels et en fonction du marché, cette date d'exécution peut cependant se situer plus tôt ou plus tard. Le compte espèces est débité et/ou crédité le jour (ouvrable) après l'exécution de l'ordre. En raison de la différence entre la date de l'opération de débit et/ou de crédit (si les montants crédités sont ensuite immédiatement prélevés par le client), une situation débitrice peut se présenter temporairement sur le compte espèces.

En cas d'une éventuelle situation débitrice sur le compte espèces, la date de valeur sert de base au calcul des éventuels intérêts débiteurs.

10. TRANSACTIONS À LA VENTE DE EURONEXT EXPERT MARKET (VENTES PUBLIQUES) (1)

Ordres de vente	(+ frais de vente publique: 0,8 % (uniquement en cas de vente et max. 1000 EUR))	%
Taxe sur les opérations boursières (marché secondaire) (2)		0,90 % (min. 25 EUR)
		0,12 % (max. 1.300 EUR)

(1) Tous les prix sont applicables par transaction.

(2) En cas d'autres titres que bons de caisse/bons d'épargne ou valeurs similaires: voir taxe sur transactions boursières telle que définie sous "Ordres de bourse".

11. OPERATIONS DE CHANGE

Pas possible

12. VIREMENTS INTERNATIONAUX

12.1 SORTES DE VIREMENTS D'ARGENT TRANSNATIONAUX

Virement européen : voir 1.A
Virement international (non-SEPA)

voir 1.A
Un virement, en euros ou en devise étrangère, qui n'est pas un virement européen, reprenant le numéro IBAN et le code BIC du payeur et le numéro IBAN - ou le numéro de compte, en fonction du pays - et le code BIC du bénéficiaire.

12.2 DELAI D'EXECUTION

Virement Européen
virement d'argent transnational sortant:
virement d'argent transnational reçu:

Pour des virements en euros vers des pays de l'EEE, le compte de l'institution financière du bénéficiaire est crédité dans un délai de maximum 1 jour bancaire ouvrable suivant le moment de la réception, tel que stipulé dans le Règlement Général des Opérations. Pour des virements papier en euros vers des pays de l'EEE répondant à la loi sur les services bancaires, ce délai est fixé à maximum 2 jours bancaires ouvrables suivant le moment de la réception

Pour un virement européen, votre compte est crédité le jour de travail bancaire où Argenta a reçu les fonds.

Virement international (non-SEPA)
--

Il n'y pas de délai d'exécution maximal.

12.3 FRAIS

Virement européen

EUR
gratuit

Virement international sortant (non-SEPA)
--

Tarif de base (SHA - frais partagés) (1) (3)
--

Tarif supplémentaire pour OUR (tous les frais à charge du donneur d'ordre) (2) (3) - paiement en EUR
--

paiement <= 12.500 EUR	8,00
paiement >12.500 EUR et <= 50.000 EUR	5,00
paiement > 50.000 EUR	15,00
	50,00

Tarif supplémentaire pour OUR (tous les frais à charge du donneur d'ordre) (2) (3) - paiement en devise étrangère

Pays de destination	Devise	
Algérie	DZD	40,00
Arabie saoudite	SAR	40,00
Australie	AUD	10,00
Bulgarie	BGN	40,00
Canada	CAD	15,00
Danemark	DKK	10,00
Emirats arabes unis	AED	40,00
Estonie	EEK	40,00
Etats-Unis	USD	5,00
Hongkong	HKD	20,00
Islande	ISK	40,00
Israël	ILS	40,00
Koweït	KWD	40,00
Lettonie	LVL	40,00
Lituanie	LTL	40,00
Mexique	MXN	40,00
Nouvelle-Zélande	NZD	25,00
Norvège	NOK	15,00
République tchèque	CZK	40,00
Roumanie	RON	40,00
Royaume-Uni	GBP	15,00
Slovaquie	SKK	40,00
Suède	SEK	10,00
Suisse	CHF	15,00
Thaïlande	THB	40,00
Tunisie	TND	40,00
Turquie	TRY	40,00
Reste du monde (excepté les Etats-Unis)	USD	30,00

Autres tarifs

Taux de change

Le taux de change utilisé est basé sur les cotations d'application sur le marché des changes international au moment de l'exécution de la transaction. Si une commission de traitement est portée en compte, elle est comprise dans le taux de change.

Révocation, modification, recherche

	EUR
date du virement original < 3 mois	25,00 (4) (5)
date du virement original > 3 mois et < 1 an	50,00 (4) (5)
date du virement original > 1 an	150,00 (4) (5)

Remboursements par d'autres banques

Tous les frais portés en compte par les autres banques sont répercutés. En cas de paiement en devise étrangère, la conversion du taux de change a lieu 2x. C'est la raison pour laquelle le montant de l'opération de débit peut dévier du montant de l'opération de crédit. (4)

Réception de virements internationaux (non-SEPA) à destination de l'étranger
Réception de virements internationaux (non-SEPA)
Renvoi de paiements entrants non-SEPA erronés

EUR
gratuit
15 (6)

(1) En cas de frais partagés, la banque commanditaire répercute le tarif de base sur le donneur d'ordre du paiement. La première banque intermédiaire et la banque bénéficiaire répercutent leurs frais sur le bénéficiaire du paiement. Argenta compte un coût de 8 euro. Les frais de la première banque intermédiaire et de la banque bénéficiaire sont variables et Argenta Banque d'épargne SA ne les connaît pas.

(2) Les frais pour le donneur d'ordre dépendent du pays de destination, de la devise et du montant du virement. Les détails sont repris dans le tableau ci-dessus. Le client peut opter pour ce mode d'exécution en le mentionnant explicitement sur le formulaire de virement, sous remarques.

(3) Les tarifs sont débités séparément du compte de paiement concerné.

(4) A l'exception d'une exécution erronée par Argenta Banque d'épargne SA.

(5) Tous les frais portés en charge par les autres banques, sont répercutés.

(6) En cas d'ordres de paiement en devises étrangères, ces frais peuvent différer dû aux différences de taux de change. Pour le renvoi de virements internationaux reçus au départ de la Belgique, les 15 euros ne sont pas portés en compte.

12.4 DATE VALEUR

Virement européen
Opérations de crédit
Opérations de débit

date de l'opération (7)
date de l'opération (8)

Virement international
Entrant
Sortant, en euros
Sortant, dans une autre devise

date de l'opération (7)
date de l'opération (8)
variable (9)

12.5 TAUX DE CHANGE DE REFERENCE

Virement européen
Virement international (SEPA)

	pas d'application
--	-------------------

Le taux de change utilisé est basé sur les cotations d'application sur le marché des changes international au moment de l'exécution de la transaction. Si une commission de traitement est portée en compte, elle est comprise dans le taux de change.

12.6 CHEQUES

Voir point 2.9

(7) Jour de travail bancaire où le montant du virement est crédité sur le compte de la Banque d'épargne, sauf si un taux de change est d'application sur le virement international. Dans ce cas, la date de valeur est le deuxième jour de travail bancaire suivant la date de l'exécution du virement.

(8) Jour de travail bancaire où le montant du virement est débité du compte de la Banque d'épargne.

(9) Argenta débite le client le jour où elle est elle-même débitée pour ce virement et des devises qu'elle a elle-même reçues.

13. CRÉDIT À LA CONSOMMATION (PRÊT À TEMPÉRAMENT)

	Montant minimum	Montant maximum	Durée minimum	Durée maximum	TAEG*
Véhicules neufs ≤ 24 mois	2.500,01 €	50.000 €	12 mois	120 mois	1,85% (1)
Véhicules écologiques ≤ 24 mois	2.500,01 €	75.000 €	12 mois	120 mois	1,25% (2)
Vélo (électrique)	1.250,00 €	25.000 €	12 mois	120 mois	1,49% (3)
Véhicules d'occasion > 24 mois	2.500,01 €	25.000 €	12 mois	120 mois	3,95% (4)
Rénovation	2.500,01 €	50.000 €	12 mois	120 mois	2,95% (5)
Rénovations écologiques et sécurité	2.500,01 €	50.000 €	12 mois	120 mois	1,95% (6)
Autres buts	2.500,01 €	25.000 €	12 mois	120 mois	5,90% (7)

(1) Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament** de 17.313 euros, d'une durée de 48 mois, sur la base d'un **taux annuel effectif global fixe**, avec un taux d'intérêt débiteur fixe de **1,85 %**, vous effectuez 48 remboursements mensuels de **374,36 euros**, soit au total **17.969,28 euros**. Pour un prêt à tempérament pour le financement d'une voiture neuve, d'une moto neuve ou d'un camping-car neuf acheté(e) par un particulier.

(2) Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament** de 17.313 euros, d'une durée de 48 mois, sur la base d'un **taux annuel effectif global fixe**, avec un taux d'intérêt débiteur fixe de **1,25 %**, vous effectuez 48 remboursements mensuels de **369,91 euros**, soit au total **17.755,68 euros**. Pour un prêt à tempérament pour le financement d'un véhicule écologique acheté par un particulier.

(3) Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament** de 2.170 euros, d'une durée de 24 mois, sur la base d'un **taux annuel effectif global fixe**, avec un taux d'intérêt débiteur fixe de **1,49 %**, vous effectuez 24 remboursements mensuels de **91,82 euros**, soit au total **2.203,68 euros**. Pour un prêt à tempérament pour le financement d'un vélo (électrique) acheté par un particulier.

(4) Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament** de 11.008 euros, d'une durée de 48 mois, sur la base d'un **taux annuel effectif global fixe**, avec un taux d'intérêt débiteur fixe de **3,95 %**, vous effectuez 48 remboursements mensuels de **247,96 euros**, soit au total **11.902,08 euros**. Pour un prêt à tempérament pour le financement d'une voiture d'occasion achetée par un particulier.

(5) Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament** de 16.593 euros, d'une durée de 60 mois, sur la base d'un **taux annuel effectif global fixe**, avec un taux d'intérêt débiteur fixe de **2,95 %**, vous effectuez 60 remboursements mensuels de **297,50 euros**, soit au total **17.850,00 euros**. Pour un prêt à tempérament en vue de travaux de rénovation de votre habitation.

(6) Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament** de 16.593 euros, d'une durée de 60 mois, sur la base d'un **taux annuel effectif global fixe**, avec un taux d'intérêt débiteur fixe de **1,95 %**, vous effectuez 60 remboursements mensuels de **290,35 euros**, soit au total **17.421,00 euros**. Pour un prêt à tempérament en vue de travaux de rénovation écologiques et pour la sécurité de votre habitation.

(7) Exemple représentatif: pour un **prêt à tempérament** de 8.667 euros, d'une durée de 36 mois, sur la base d'un **taux annuel effectif global fixe**, avec un taux d'intérêt débiteur fixe de **5,90 %**, vous effectuez 36 remboursements mensuels de **262,70 euros**, soit au total **9.456,12 euros**. Ce taux s'applique aux prêts à tempérament pour le financement d'autres dépenses.

Délai maximum en fonction du capital emprunté:

EUR	
de 1.250,00 à 2.500	24 mois
de 2.500,01 à 3.700	30 mois
de 3.700,01 à 5.600	36 mois
de 5.600,01 à 7.500	42 mois
de 7.500,01 à 10.000	48 mois
de 10.000,01 à 15.000	60 mois
de 15.000,01 à 20.000	84 mois
> 20.000	120 mois

14. CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE À DESTINATION IMMOBILIÈRE

Le prospectus et la carte tarifaire sont disponibles dans votre agence ou sur www.argenta.be

15. LOCATION DE COFFRES - PAS POSSIBLE

16. FRAIS D'ADMINISTRATION ET TAXES

		EUR
Frais de recherche		
Aperçu des opérations d'un compte	(par année / par compte)	papier 5,00 en pdf 2,50
Duplicata d'extraits de compte	(par copie)	papier 5,00 en pdf 2,50
Autres		≥ 100 pages devis 5,00
Frais annuel de gestion d'un dossier de décès		40,00
Changement hypothèque Le prospectus et le tarif reprenant les frais sont disponibles dans votre agence		
Mise en opposition		
sur chèques		(par opposition) 10,00
sur titres		(par opposition) 2,48
Attestations		attestation non urgente 10,00 (1) attestation urgente 30,00 (1)
<p>Sous attestations, il y a entre autres lieu d'entendre: attestation pension alimentaire, attestation de solvabilité, attestation fondation association, attestation pour confirmation du titulaire ...</p>		
		(1) + 21% TVA
Déclaration tiers saisi		75,00
Aperçu des clients (contrats et avoirs)		Demandés par des sociétés d'audit, des réviseurs et / ou experts comptables (par demande) 150,00
Frais de recherche clients dormants		Avec un solde de > 20,00 EUR et sans contact avec l'entreprise depuis au moins 5 ans (1) + 21 % TVA 10 % des avoirs dormants avec un maximum de € 200,00
Autres frais examen Swift		
Révocation, modification, recherche		> 3 mois et < 1 an 50,00 (2) (3) > 1 an 150,00 (2) (3)

(1) En cas de frais partagés, la banque commanditaire répercutera ses frais sur le donneur d'ordre du paiement. La première banque intermédiaire et la banque bénéficiaire répercuteront leurs frais sur le bénéficiaire du paiement. Argenta ne facturera pas de frais. Les frais de la première banque intermédiaire et de la banque bénéficiaire sont variables. Argenta ne les connaît pas.

(2) A l'exception d'une exécution erronée par Argenta Banque d'épargne SA.

(3) Tous les frais portés en charge par les autres banques, sont répercutés. Voir aussi (1).

17. TRANSACTIONS A DISTANCE

	EUR
La Banque par Internet	gratuit*
Limite par virement	25.000,00
Max. par jour	25.000,00
App	gratuit*
Limites: tel que stipulé dans le document 'Limites standard de l'app Argenta'	

* Les frais relatifs à l'accès à l'internet sont à la charge du client même.

18. CORRESPONDANCE

	EUR
Correspondance concernant les comptes (y compris les extraits de compte)	
Envoi à l'agence	gratuit
Envoi à une autre adresse	frais de port
Envoi par la Banque par Internet	gratuit
Correspondance concernant les titres	gratuit
Correspondance concernant un compte dépôt titres	frais de port

PRODUITS EMIS PAR ARGENTA ASSURANCES SA
19. ASSURANCES VIE BRANCHE 21 ET/OU BRANCHE 23: ARGENTA LIFE PLAN

	%
Frais	
Frais d'entrée	max. 2,00 % sur la première tranche de 25.000 euros de la prime versée (taxe sur la prime exclue) et max. 1,50 % sur la tranche au-dessus de 25.000 euros de la prime versée (taxe sur la prime exclue)
Frais de rachat branche 21	1 % sur la valeur de rachat de la partie branche 21, pas de frais de sortie à l'échéance en cas d'échéance prédéterminée
Frais de rachat branche 23	néant
Frais de rachat à la date d'échéance (1)	néant
Frais de gestion directement imputés au contrat: branche 21	charge périodique de 0,30 % sur une base annuelle sur la tranche jusqu'à 125.000 euros de la réserve et 0,20 % sur la tranche à partir de 125.000 euros
Frais de gestion directement imputés au contrat: branche 23	les frais de gestion à la charge du fonds d'assurance interne et les frais de gestion applicables aux fonds sous-jacents sont disponibles dans le règlement de gestion de chaque fonds.
Rendement	
Taux d'intérêt garanti applicable au versement initial	1,15 %, à augmenter de la participation bénéficiaire éventuelle et garanti jusqu'au 31/12 de la 8 ^e année suivant l'année du premier versement.
Taux d'intérêt applicable aux versements complémentaires	taux d'intérêt en vigueur au moment du versement complémentaire et actuellement de 1,15 % à augmenter avec la participation bénéficiaire éventuelle; taux d'intérêt pour l'instant garanti jusqu'au 31/12 de la 8 ^e année suivant l'année du versement complémentaire
Taxes et impôts	Consultez le Document d'informations clés, disponible chez votre agent ou sur www.argenta.be

(1) possibilité de date échéance uniquement prévu en cas d'absence d'un volet branche 23

20. ASSURANCE VIE BRANCHE 21 AVEC UNE DURÉE FIXE D'AU MOINS 10 ANS: ARGENTA-FLEXX

	%
Frais	
Frais d'entrée	max. 4 % de la prime versée (taxe sur la prime exclue)
Frais de rachat	5 % sur la valeur de rachat, 0 % au cours des 5 dernières années
Frais de rachat à la date d'échéance	néant
Frais de gestion directement imputés au contrat	charge périodique de 0,27 % sur une base annuelle sur la tranche jusqu'à 7.500 euros de la réserve et 0 % sur la tranche à partir de 7.500 euros
Rendement	
Taux d'intérêt garanti	1,15 %, à augmenter avec la participation bénéficiaire éventuelle
Taux d'intérêt applicable aux versements complémentaires	taux d'intérêt en vigueur au moment du versement
Taxes et impôts	Consultez la fiche info financière Assurances-Vie, disponible chez votre agent ou sur www.argenta.be

21. ASSURANCE VIE BRANCHE 21 AVEC UNE DURÉE FIXE D'AU MOINS 10 ANS: CAPITAL PLUS

Ce produit ne fait plus partie de l'offre commerciale.

	%
Frais	
Frais d'entrée	néant
Frais de rachat	max. 5 %
Frais de rachat à la date d'échéance	néant
Frais de gestion directement imputés au contrat	charge périodique de 0,75 % sur une base annuelle sur la tranche jusqu'à 7.500 euros de la réserve et 0,20 % sur la tranche à partir de 7.500 euros de la réserve
Rendement	
Taux d'intérêt garanti	0,25 %, à augmenter avec la participation bénéficiaire éventuelle
Taux d'intérêt applicable aux versements complémentaires	taux d'intérêt en vigueur au moment du versement
Taxes et impôts	Disponible chez votre agent ou sur www.argenta.be

Souhaitez-vous déposer une plainte ? Vous pouvez vous adresser à votre agence ou directement à notre service Gestion des plaintes. Par téléphone, nous pourrions vous donner une première opinion sur la question. Pour déposer plainte de manière effective, envoyez-nous votre plainte par écrit (à l'adresse gestiondesplaintes@argenta.be, par fax ou par courrier ordinaire). Nous vous confirmerons la réception de votre plainte et vous transmettrons une réponse dans les 30 jours au plus tard.

Argenta service "Gestion des plaintes"
Belgiëlei 49-53
2018 Anvers
Téléphone : 03 285 56 45 (de 9 h à 16 h)
Fax: 03 285 55 28
Gestiondesplaintes@argenta.be

Vous n'obtenez pas de solution à votre problème ? Estimez-vous que notre service Gestion des plaintes ne vous apporte pas une réponse satisfaisante? Dans ce cas, vous pouvez soumettre votre dossier par courrier, par fax ou par e-mail au Ombudsman :

Des plaintes au sujet des produits d'Argenta Banque d'épargne SA

Ombudsfin
North Gate II, Boulevard du Roi Albert II 8, bte 2
1000 Bruxelles
Téléphone: 02 545 77 70
Fax : 02 545 77 79
www.ombudsfin.be

Des plaintes au sujet des produits d'Argenta Assurances SA

Ombudsman des Assurances pour les produits d'assurance.
Square de Meeus 35
1000 Bruxelles
Téléphone 02 547 58 71
Fax : 02 547 59 75
www.ombudsman.as